

Séance publique du 10 octobre 2006

Délibération n° 2006-3622

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Lyon

objet : **Marché de mobilier urbain et vélos avec la société JC Decaux - Tarification du système Vélo'V pour les abonnés OÙRA**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 20 septembre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

En application de la délibération du Conseil en date du 15 novembre 2004, le président de la Communauté urbaine a signé avec la société JC Decaux un marché de mise à disposition et d'implantation d'abris voyageurs, de mobilier urbain d'information et de vélos.

Ce marché, d'une durée de treize ans, prévoit notamment la mise à disposition, en 2005, de deux mille vélos. Ce nombre a été porté à trois mille vélos en 2006 par l'engagement d'une première tranche conditionnelle. Ce nombre pourra être porté à quatre mille vélos par l'engagement de la seconde tranche conditionnelle.

Le marché précise que le titulaire percevra les recettes de mise à disposition des vélos au nom et pour le compte de la Communauté urbaine et que cette tarification sera indépendante des sécurités financières qui pourraient être décidées par l'exploitant du service vélos afin de couvrir les risques de vol ou de dégradation de son matériel, du type cautionnement par exemple. Dans ce cas, les montants correspondants seront perçus par le titulaire du marché et resteront sa propriété.

Il stipule, par ailleurs, que la Communauté urbaine fixera les tarifs de location des vélos après consultation du titulaire du marché.

Le conseil de Communauté, par délibération en date du 14 février 2005, a adopté une tarification conçue pour que l'utilisateur puisse disposer d'un vélo pour une somme modique, voire nulle et par incitation à ramener rapidement son vélo dans les stations pour permettre une bonne rotation du parc.

La région Rhône-Alpes souhaite développer la multimodalité dans les transports collectifs par la mise en place d'un support unique, la carte OÙRA. Cette carte a vocation à être progressivement déployée sur le réseau TER Rhône-Alpes et sur les réseaux de transports urbains.

Fin 2006, la région Rhône-Alpes poursuit le déploiement de la billetterie OÙRA sur l'ensemble du réseau ferroviaire du bassin de vie lyonnais.

Dans ce cadre, la Communauté urbaine souhaitant favoriser l'utilisation de Vélo'V auprès des abonnés OÙRA, l'objet du présent rapport est de proposer au Conseil, pour les abonnés OÙRA, une tarification identique à celle proposée aux abonnés Tecely.

Ainsi, pour les abonnés OÙRA, la Communauté urbaine retient le principe de la gratuité pour la première heure et une tarification horaire peu élevée pour les heures suivantes.

Carte Vélo'V annuelle pour abonnés OÙRA	1 h	+ 1 h	Par heure supplémentaire : 25 h maximum
tarif	0 €	+ 0,50 €	+ 1 €

Les principes d'utilisation pour les abonnés OÙRA sont les suivants :

- la carte d'abonnement Vélo'V annuelle abonnés OÙRA est une carte de prépaiement, ce qui permet de la recharger lorsque le crédit est épuisé et incite l'utilisateur à la rotation des vélos dans les stations,
- l'utilisateur fait une demande de carte d'abonnement à la société JC Decaux par Internet ou par voie postale,
- il reçoit un formulaire (ou le télécharge sur Internet) qu'il remplit en acceptant les conditions de locations des vélos et le renvoie avec un chèque de caution (non encaissé) autorisant le prélèvement de la caution,
- il envoie aussi à la société JC Decaux un chèque de 10 € correspondant aux frais de dossier (5 €) et à la somme d'argent qui sera créditée sur sa carte (5 €),
- il mentionne le numéro d'abonné OÙRA sur son bulletin d'abonnement Vélo'V,
- par la suite, les abonnés peuvent créditer leur carte par tranche de 5 €,
- les cartes sont débitées en fonction des consommations réelles des abonnés au service Vélo'V ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

Fixe la tarification du service Vélo'V pour les abonnés OÙRA, selon le principe qui vient d'être exposé et pour les montants suivants :

Carte Vélo'V annuelle pour abonnés OÙRA	1 h	+ 1 h	Par heure supplémentaire : 25 h maximum
tarif	0 €	+ 0,50 €	+ 1 €

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,